



AGRICULTURE

OIC/COMCEC-FC/35-19/D(23)



NOTE DU BCC SUR LA COOPÉRATION AGRICOLE

**BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
Novembre 2019**

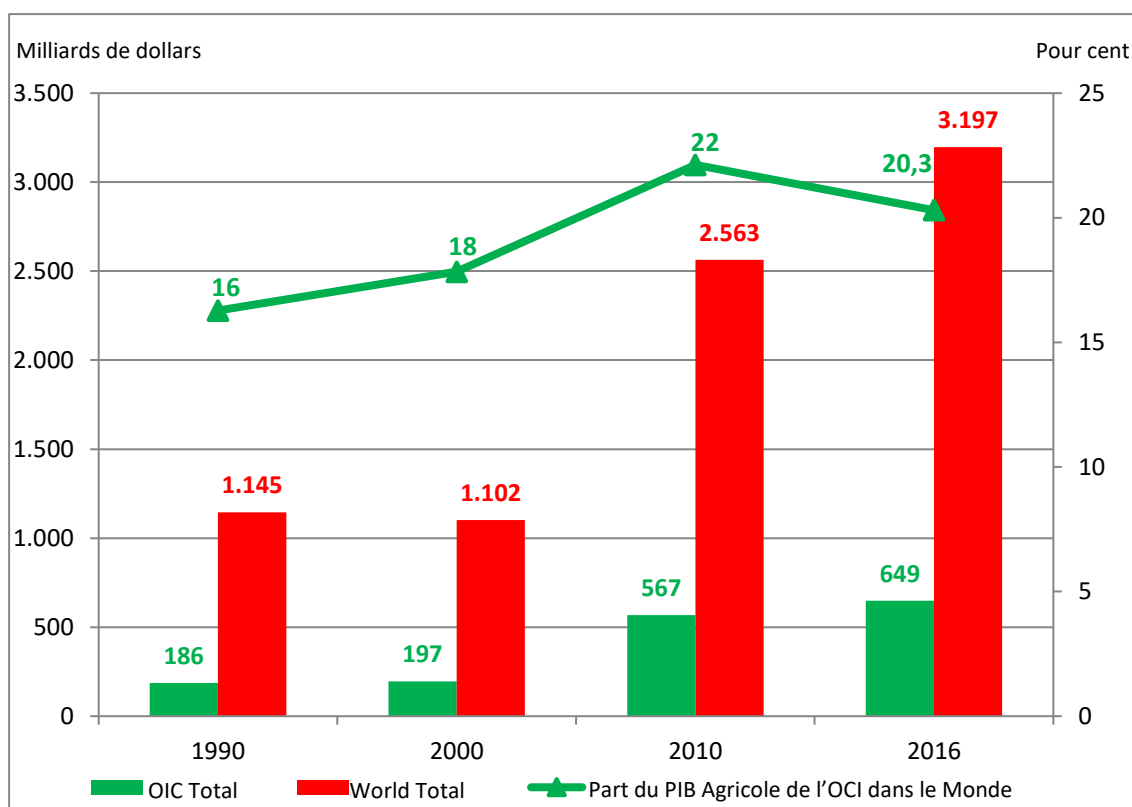
NOTE DU BCC SUR LA COOPÉRATION AGRICOLE

L'agriculture avec sa nature intrinsèque joue un rôle distinctif dans les économies mondiales de plus en plus connectées. Il est considéré comme un moteur important de la croissance et une source unique de réduction de la pauvreté dans la plupart des pays en développement. Des études empiriques démontrent que l'agriculture est le secteur le plus efficace pour générer des revenus pour les couches les plus pauvres de la population. Par conséquent, il est reconnu comme un secteur clé pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le développement rural durable, en particulier dans les pays en développement.

L'Agriculture dans les Pays Membres de l'OCI

Dans de nombreux Pays Membres de l'OCI, l'agriculture est un secteur majeur sur le plan du revenu, de l'emploi et du commerce. Comme le montre la Figure 1, alors que le PIB agricole de l'OCI était de 186 milliards USD, dont 15,9% de la production agricole mondiale en 1995, il atteignait 666 milliards USD, dont 20,1% de la production agricole mondiale en 2017.

Figure 1. Le PIB Agricole de l'OCI et sa part mondiale

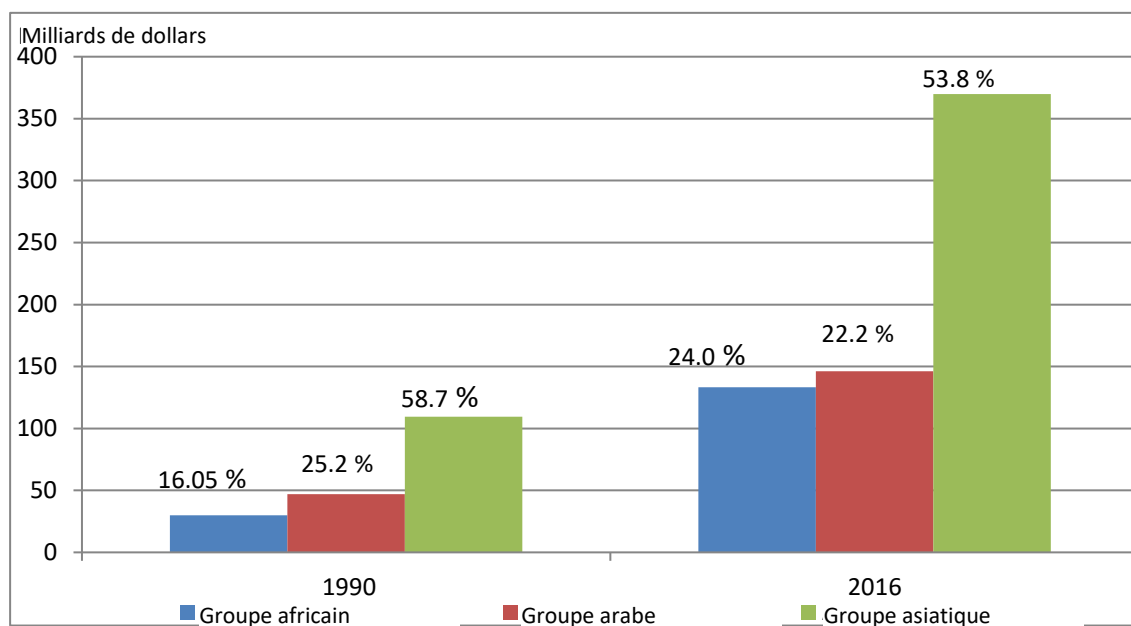


Source : Perspectives 2019 du COMCEC sur l'Agriculture

La Figure 2 démontre la part du PIB agricole dans le PIB total des trois groupes régionaux officiels de l'OCI (africain, arabe et asiatique). Au cours de la période 1995 - 2017, l'importance relative de la performance des Groupes africains a été renforcée à comparer avec les Groupes arabe et asiatique ; néanmoins, à travers les ans, le Groupe asiatique a effectué la plus grande contribution à la production agricole.

Dès 2017, le PIB agricole de l'OCI a atteint US\$666 milliards et la contribution du Groupe asiatique à cette valeur est d'US\$397 milliards, plus de la moitié du total du PIB agricole des pays membres de l'OCI. Ainsi, le Groupe asiatique enregistre le taux le plus élevé du PIB agricole, suivi par Groupe arabe et le Groupe africain, avec près de 138 milliards et 130 milliards de dollars américains, respectivement.

Figure 2. PIB agricole par sous-région et leur part en prix courant

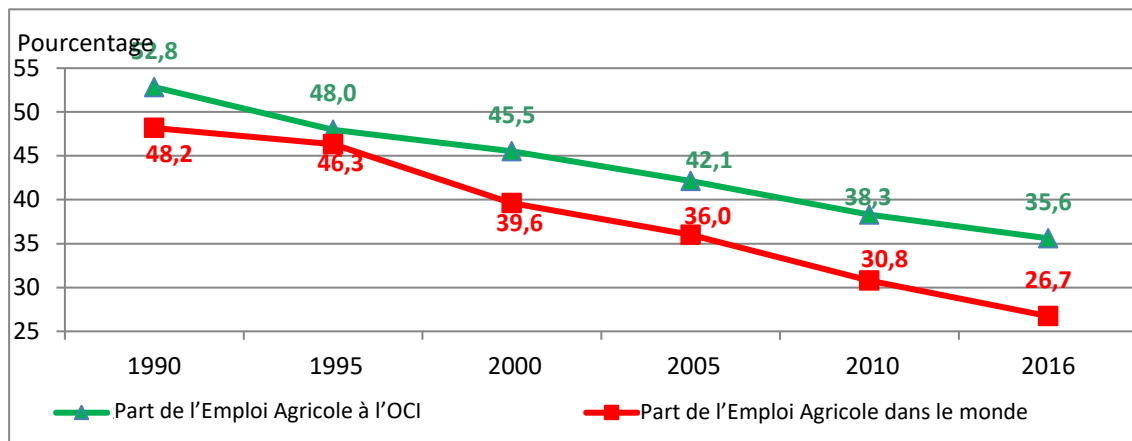


Source : Perspectives 2019 du COMCEC sur l'Agriculture

Comme c'est le cas dans plusieurs pays en voie de développement, le secteur agricole est une source significative d'emplois dans les Pays Membres de l'OCI. En 1990, le secteur agricole des pays membres de l'OCI employait environ 199 millions de personnes. Jusqu'en 2016, on compte 23 millions de personnes en plus, de sorte que le nombre total de personnes employées dans le secteur agricole atteint 222 millions.

Malgré l'augmentation de l'emploi dans le secteur agricole, avec le temps la part de l'emploi agricole diminue. En 1990, l'agriculture représentait près de 52,8% de l'emploi total dans l'OCI. Au début des années 2000, la contribution du secteur agricole à l'emploi total a diminué jusqu'à environ 45% dans l'OCI et 40% sur le plan mondial. En 2016, la part de l'emploi agricole dans l'emploi total était de 35.6 pour cent dans l'OCI et de 26.7 pour cent sur le plan mondial, tel qu'indiqué dans la Figure 3.

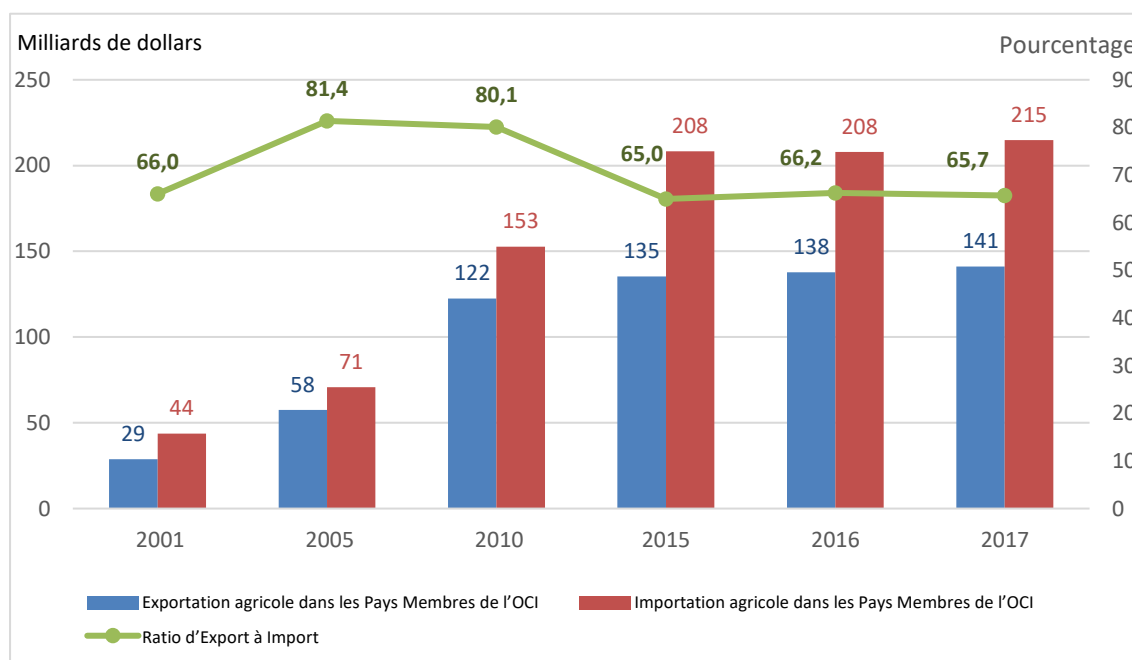
Figure 3. Part de l'Emploi Agricole à l'OCI et dans le Monde



Source : Perspectives 2019 du COMCEC sur l'Agriculture

Le commerce des produits agricoles des Pays Membres de l'OIC a augmenté considérablement au cours de la dernière décennie, jusqu'en 2015. Le commerce agricole total des Pays Membres de l'OIC a augmenté de plus de 4 fois au cours de cette période, atteignant US\$355 milliards en 2017 (Figure 4). Le total des importations de produits agricoles des Pays Membres de l'OIC a enregistré US\$214 milliards en 2017, alors qu'il était d'US\$43 milliards en 2001. Parallèlement, le total des exportations de produits agricoles des Pays Membres de l'OIC était d'US\$141 milliards en 2017, à comparer à US\$29 milliards en 2001.

Figure 4. Exportations et importations agricoles dans l'OIC

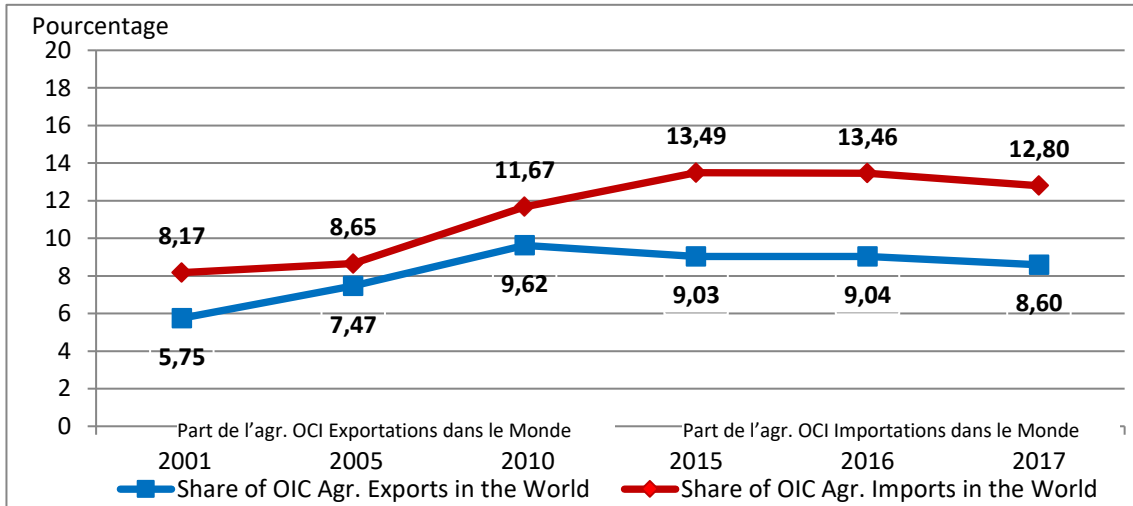


Source : Perspectives 2019 du COMCEC sur l'Agriculture

La part mondiale des importations agricoles des Pays Membres de l'OIC a augmenté à 12.8% en 2017, alors qu'elle était de 8.17% en 2001. Par conséquent, la contribution faite par les exportations agricoles de l'OIC aux exportations agricoles mondiales a atteint 8.6%. Au cours de la période 2001-2010, les importations et les exportations agricoles ont considérablement augmenté. Pendant la période 2010-2017, alors que la part

des exportations de produits agricoles des Pays Membres de l'OCI se stabilisait, la contribution faite par les importations agricoles de l'OCI à l'importation agricole mondiale commençait à décroître (cf. Figure 5).

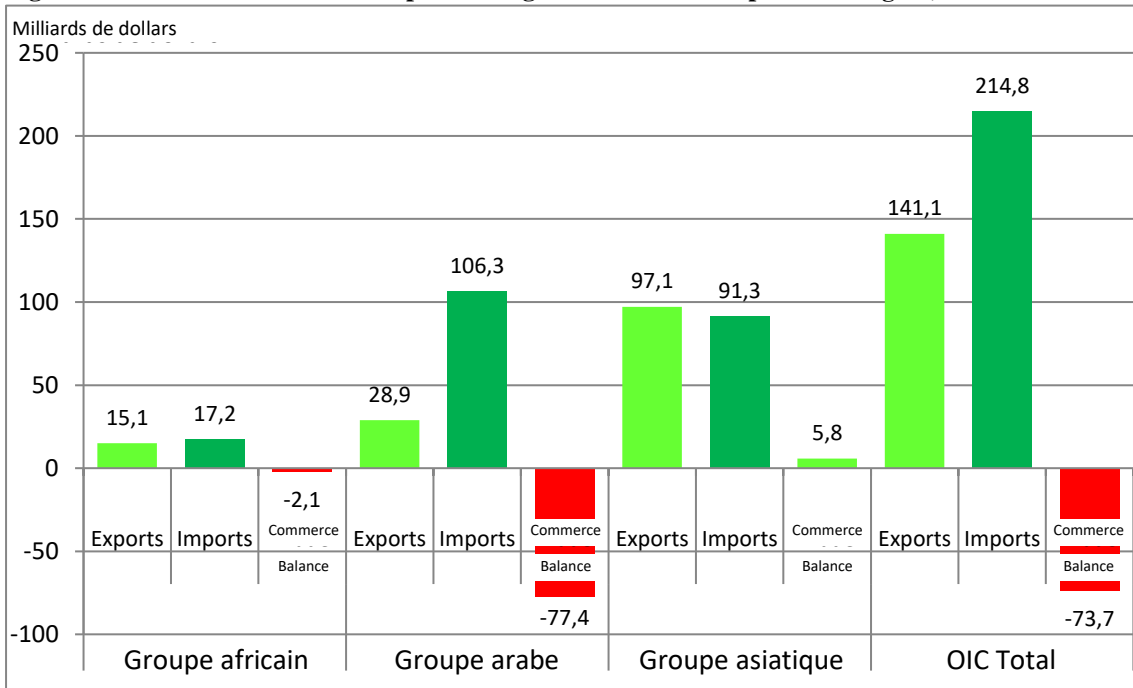
Figure 5 : Performance du Commerce Agricole des Pays Membres de l'OCI dans le Monde



Source : Perspectives 2019 du COMCEC sur l'Agriculture

Comme le montre la Figure 6, la plupart des pays membres de l'OCI ont des déficits commerciaux dans le secteur de l'agriculture. Depuis 2017, le déficit commercial de l'OCI s'élevait à 74 milliards de dollars américains. Cette figure illustre également la balance commerciale agricole dans les Sous-régions de l'OCI en 2017. Le seul groupe à afficher une balance commerciale positive est le Groupe asiatique avec 5,8 milliards de dollars américains. Par ailleurs, les groupes africains et arabes ont enregistré des déficits commerciaux de 2,1 milliards de dollars et de 77,4 milliards de dollars américains, respectivement.

Figure 6. Balance commerciale des produits agricoles dans l'OCI par Sous-région, 2017



Source : Perspectives 2019 du COMCEC sur l'Agriculture

«Examen des politiques commerciales agricoles pour promouvoir le commerce agricole intra-OCI» (13^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture)

Le commerce mondial des produits agricoles a connu une croissance rapide au cours des dernières décennies et devrait également se développer au cours des prochaines décennies. Le commerce international favorise la croissance économique et crée des gains de bien-être. Cependant, de nombreux pays en développement, y compris les pays membres de l'OCI, font face à de sérieuses difficultés qui les empêchent de tirer pleinement parti des avantages du commerce international.

Pour aider les pays membres de l'OCI à formuler des mesures et des politiques efficaces afin de mieux utiliser leur potentiel en tant que partenaires commerciaux sur les marchés mondiaux ainsi que sur les marchés de l'OCI pour les produits agricoles, il convient d'examiner les besoins et les priorités des Pays Membres. La conception et la mise en œuvre de meilleures politiques commerciales agricoles nécessitent un examen approfondi de l'état actuel des politiques, de manière à permettre l'identification et la suppression des inefficacités et des faiblesses. À cet égard, la 13^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture s'est tenue le 21 février 2019 à Ankara sous le thème «Réviser les politiques commerciales agricoles pour promouvoir le commerce agricole intra-OCI» et un rapport de recherche sur le même sujet a été examiné par le GT.

Ce rapport est axé sur trois ensembles de politiques commerciales agricoles : (i) les mesures à la frontière telles que les taux de droits appliqués, (ii) les mesures non tarifaires telles que les prescriptions sanitaires, les subventions à l'exportation et les obstacles techniques au commerce, et (iii) les mesures bilatérales et les accords commerciaux multilatéraux entre pays. Selon le rapport, il existe une protection considérable grâce à des taux de droits élevés au sein de l'OCI pour certaines divisions de produits et produits critiques, comme les sucres et les graines oléagineuses, et les exportateurs potentiels de ces produits sont soumis à des droits de douane appliqués élevés imposés par des importateurs potentiels. Une tendance similaire est observée pour un grand nombre de produits, notamment les principaux produits d'exportation des Pays Membres de l'OCI.

D'autre part, certaines autres divisions de produits clés telles que la viande ne sont pas soumises à une protection tarifaire élevée mais présentent toujours une faible part du commerce intrarégional dans la région de l'OCI. Ainsi, les mesures non tarifaires peuvent également être responsables d'un commerce agricole intra-OCI limité pour certains produits.

En outre, le rapport indique qu'en général, les pays membres de l'OCI ont, en moyenne, moins d'accords commerciaux avec d'autres pays de l'OCI que des accords commerciaux conclus avec des pays non membres de l'OCI. En d'autres termes, chaque pays membre de l'OCI a en moyenne 22 accords commerciaux préférentiels, dont 8.73 conclus avec d'autres Pays Membres de l'OCI.

Le rapport de recherche identifie certains facteurs affectant négativement les flux commerciaux agricoles. Parmi lesquels, le très mauvais état des connaissances et des informations en marketing ; l'indisponibilité des ressources financières ; le très mauvais état d'adaptabilité technique des producteurs et le manque de standardisation des produits ; des problèmes concernant la disponibilité des données et la fiabilité des données dans le domaine des flux d'échanges agricoles et des mesures de politique commerciale agricole (y compris les taux tarifaires et les mesures non tarifaires (MNT)) et des pratiques agricoles répandues des petits exploitants dans l'ensemble de l'OCI (ce qui signifie que les désavantages de coûts, les obstacles à la modernisation et d'autres problèmes liés à la chaîne logistique constituent des obstacles importants à l'accès aux marchés mondiaux).

Dans le cadre du rapport de recherche, des visites sur le terrain ont été effectuées en Turquie, en Gambie et au Maroc et des études documentaires ont été effectuées sur le Tchad, le Brésil et la Thaïlande.

Lors de sa 13^{ème} Réunion, le Groupe de Travail sur l'Agriculture a formulé les recommandations de politique suivantes :

- ✓ Promotion des produits agricoles de niche et de la certification Halal par la diversification des produits, la commercialisation, les stratégies de marketing et les campagnes publicitaires.
- ✓ Promotion de la Coopération Commerciale (par exemple, renforcement des investissements agricoles, suppression des visas d'affaires, etc.) et de la Coopération Non-Commercial (par exemple, partage des meilleures pratiques et de l'expertise technique, développement de normes de sécurité, etc.) entre les pays membres de l'OCI dans les domaines liés au commerce agricole.
- ✓ Promotion de réductions tarifaires et d'arrangements bilatéraux dans des produits clés (par exemple, sucre, viande, aliments pour animaux, graines oléagineuses, animaux vivants)
- ✓ Développer et mettre en œuvre des accords commerciaux multilatéraux (par exemple, le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SCP-OCI)) en vue de contribuer à un développement collaboratif et durable du commerce agricole.
- ✓ Renforcer les capacités des Pays Membres en matière de collecte, de gestion et de diffusion du commerce agricole données en vue de l'élaboration de politiques commerciales agricoles solides et fondées sur des données factuelles.

Tous les rapports soumis à la Réunion et les présentations faites lors de la Réunion sont disponibles sur le site internet du COMCEC (www.comcec.org).

"Augmenter la résilience des systèmes alimentaires dans les pays islamique face aux crises futures d'alimentation" (14^{ème} réunion du groupe de travail d'agriculture"

En vue des défis environnemental, économique et social du monde actuel, la durabilité est devenue le principe directeur du développement. Les systèmes d'alimentation sont placés au coeur des débats sur la durabilité avec leurs effets négatifs sur l'environnement qui s'étend de la pollution aux déchets alimentaires.

Un système durable d'alimentation est défini çomme suit : *"un système alimentaire qui assure la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous de manière à ne pas compromettre les bases économiques, sociales et environnementales permettant de générer la sécurité alimentaire et la nutrition des générations futures"*

Les systèmes durables d'alimentation et la sécurité d'alimentation sont fortement reliés entre eux. En considérant que l'OCI est l'habitat d'une proportion substentielle de la population sous l'insécurité alimentaire (avec un moyen de 98 millions personnes en situation d'insécurité grave d'alimentation entre 2015 et 2017), l'assurance des systèmes alimentaires durables est particulièrement important pour les pays membres. A cet égard, la 14^{ème} réunion du Groupe de Travail Agricole de COMCEC a eu lieu le 9-10 Octobre 2019 à Ankara avec le thème "augmenter la résilience des systèmes alimentaires dans les pays islamiques face à une crise alimentaire future" et un rapport de recherche sur le même sujet est considéré par WG. La 14^{ème} réunion du Groupe de Travail Agricole de COMCEC a également servi de réunion préparatoire à la session ministérielle d'échange de vues du 35^{ème} réunion COMCEC qui aura lieu le 27 Novembre 2019 sous le thème de "Promotion des systèmes durables d'alimentation dans les pays membres de l'OCI."

Le rapport indique que les pays membres de l'OCI font face à des risques disproportionnés pour les futures crises alimentaires, les états membres étant principalement touchés par l'instabilité et la sécheresse. L'OCI est en même temps fortement dépendant du commerce et particulièrement vulnérable aux fluctuations des prix des denrées alimentaires, ayant importé des produits alimentaires et boissons avec un montant de 117,2 milliard de dollars en 2018 et ayant enregistré un déficit commercial de 67 milliards de dollars.

Certains facteurs nuisant aux systèmes alimentaires durables sont parmi autres; est la faiblesse au niveau de productivité de l'agriculture et du travail; la manque de données fiables et à jour au sujet de sécurité alimentaire; les fluctuations des prix des produits alimentaires; niveau limité / faible du commerce-intra au sujet des produits alimentaires dans la région de l'OCI en raison des droits de douane élevés et des obstacles non tarifaires; les effets nuisants du changement de climat sur l'agriculture et les systèmes alimentaires (sécheresse, pénurie d'eau) et mauvaise gestion des risques de catastrophes naturelles.

A cet égard, la 14^{ème} réunion du GTA a formulé un ensemble de recommandations politiques générale sous les rubriques suivantes:

- Le Cadre légal et réglementaire
- Améliorer la production agricole et la productivité agricole
- Le développement de l'infrastructure.
- Le Financement et l'investissement
- La performance du marché et accès au marché
- La promotion du commerce agricole intra-OCI / Réduction des obstacles au commerce
- La capacité humaine et institutionnelle
- Le Suivi et l'évaluation de la sécurité alimentaire
- Les Stratégies d'adaptation et d'atténuation visant à réduire les effets néfastes du changement climatique, des catastrophes d'origine humaine, etc.
- La Coopération internationale et régionale

Tous les rapports soumis à la réunion et les présentations faites au cours de la réunion sont disponibles sur la page Web du COMCEC (www.comcec.org).

Le groupe de travail du COMCEC sur l'agriculture poursuivra ses délibérations sur les questions de sécurité alimentaire. La prochaine (15^{ème}) réunion du groupe de travail sur l'agriculture se tiendra en février 2020 à Ankara sur le thème de la bonne gouvernance pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays de l'OCI.

Financement de Projets du COMCEC

À travers le Mécanisme de Financement de Projets, le BCC fournit des subventions aux projets choisis qui ont été proposés par les Institutions compétentes et les États Membres de l'OCI et qui sont déjà enregistrés au Groupe de Travail sur l'Agriculture.

Dans le cadre du Cinquième Appel à Projets, deux projets ont été sélectionnés pour un financement dans la zone de coopération agricole du Financement de Projets du COMCEC. Le premier projet était mis en œuvre par l'Indonésie s'intitule «Développement d'un système d'information sur les marchés agricoles pour les horticulteurs». Les partenaires du projet pour ce projet étaient la Malaisie, le Bangladesh, le Brunei Darussalam, l'Égypte, le Pakistan et la Jordanie. Le projet visait à faciliter la commercialisation des produits agricoles, en particulier l'horticulture dans les Pays Membres de l'OCI, par le biais d'activités de renforcement des capacités sur les systèmes d'information de gestion de marketing. À cet égard, l'équipe du projet a effectué des visites d'étude en Australie et au Maroc afin de recueillir des données sur les meilleures pratiques de commercialisation des produits agricoles. Par ailleurs, un atelier international a été organisé afin de partager des expériences sur les stratégies d'accès aux marchés et les meilleures pratiques pour la compétitivité mondiale adoptées et promues par les pays avancés. Enfin, un programme de formation auquel ont participé des experts des pays partenaires s'est tenu en Indonésie. Dans le programme de formation, qui comprenait une formation sur le terrain, les participants ont été formés aux aspects théoriques et pratiques des systèmes d'information de gestion de marketing.

Le deuxième projet intitulé «Améliorer les services d'extension de l'irrigation agricole» était mis en œuvre par la Turquie avec la participation du Maroc, de la Tunisie et de la Palestine. L'objectif du projet était d'améliorer les connaissances et l'expérience du personnel technique employé dans les services de formation et d'extension en irrigation agricole. Dans le cadre du projet, l'équipe du projet a effectué des visites d'étude

au Maroc et en Tunisie pour étudier la situation actuelle dans les champs irrigués et les bonnes pratiques en matière d'irrigation agricole. Après les visites d'étude, un atelier de travail a été organisé en Turquie avec la participation d'experts des pays partenaires afin d'expliquer en détail les difficultés et les opportunités liées à l'amélioration des services d'extension de l'irrigation. Immédiatement après l'atelier de travail, un programme de formation, axé sur les approches novatrices pour l'utilisation efficace des ressources limitées en eau, les nouvelles techniques d'irrigation, les ressources en eau d'irrigation alternatives telles que les techniques d'eau saline ou de drainage et de récupération de l'eau, a été organisé à Adana, en Turquie.

Dans le cadre du Sixième Appel à Projets, du Financement de Projets du COMCEC lancé en septembre 2018, le deuxième projet agricole intitulé «Renforcement des capacités en matière d'entreposage et de gestion du stockage» sera mis en œuvre par la Malaisie avec la participation de l'Indonésie, du Bangladesh et de la Turquie. L'objectif du projet est d'accroître les connaissances techniques des agriculteurs et des associations d'agriculteurs sur la gestion de l'entreposage et du stockage.

Le deuxième, projet agricole intitulé «Réduction des pertes et gaspillages alimentaires dans les pays de l'OIC» est mis en œuvre par la Turquie avec le partenariat de, l'Indonésie, de la Palestine, du Maroc, du Qatar, et de la Tunisie. Le projet vise à renforcer les capacités humaines et institutionnelles et à sensibiliser à la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires selon une approche holistique.

.....

.....